paraissait si monstrueuse. L'amnistie plénière, l'amnistie aux assassins, l'amnistie aux incendiaires ! Vous n'y pensez pas. Le gouvernement s'est alors ingénié. La loi d'amnistie ayant été votée avec cette clause quelle ne bénéficierait pas aux assassins et aux incendiaires, on a imaginé l'amendement Ninard. Cet amendement Ninard est une merveille, une machine à tiroir et à ressort, telle que M. Robert Houdin n'en a jamais construite de plus étonnante, et telle que Robert-Macaire ne pouvait en rêver une plus commode. Aux termes de l'amendement Ninard, il a été dit que les assassins et les incendiaires ne seraient amnistiés que si avant le 9 juillet, c'était avant-hier, ils avaient déjà été graciés : de cette façon, les simples d'esprit ont pu croire que les assassins et les incendiaires impénitents, ceux à qui jamais on a osé faire grâce, ceux qui ont refusé toute grâce, les scélérats de la dernière catégorie seraient exclus. Oui, les simples d'esprit ont pu croire cela, et se dire qu'à ces scélérats au moins l'amnistie ne profiterait pas.

Mais c'est ici qu'apparaît le bel artifice de la machine. Hier matin deux décrets ont été publiés au *Journal officiel*, l'un à la première page, l'autre à la cinquième page. Le premier porte la date du 10 juillet ; il est rendu en application du premier paragraphe de la loi d'amnistie. Cette loi porte, que tous les individus condamnés pour avoir pris part aux insurrections de 1870. 1871 et aux autres mouvements insurrectionnels seront amnistiés, s'ils ont déjà été graciés avant le 14 juillet. Or, le gouvernement les grâcie tous dès le 10. Les voilà donc tous amnistiés. Le second décret porte la date du 6 juillet; celui-ci est le décret dont on est honteux, que l'on cache; pour le cacher, on le relègue à la quatrième page. C'est celui qui grâcie les assassins et les incendiaires. Pourquoi cette date du 6 juillet ? C'est là le secret de toute la machine : l'amendement Ninard n'accorde l'amnistie qu'aux assassins et aux incendiaires graciés jusqu'à la date du 9. D'après quelques-uns, en se pressant, le gouvernement aurait pu, le 9 au soir, gracier ces scélérats afin de les faire profiter de l'amnistie : il aura trouvé plus commode d'antidater le décret; il lui a donné la date du 6, et de cette façon le tour est joué. Qu'un gouvernement qui fait crocheter sans droit les portes des citoyens, hésite à donner des fausses dates à des décrets, ce serait une contradiction.

On lisait dans le *Journal officiel* d'hier matin :

Par décret en date du 10 juillet, le Président de la République a fait remise entière de leur peine à *tous les individus* condamnés pour avoir pris part aux événements insurrectionnels de 1870-1871 et aux événements insurrectionnels postérieurs.

Par décision du 6 de ce mois, sur le rapport du garde des sceaux, ministre de la justice, le Président de la République a accordé des grâces, commutations ou réductions de peines, à 1,315 condamnés pour crimes ou délits de droit commun, détenus à la Guyane française, à la Nouvelle-Calédonie et dans les maisons centrales, pénitenciers agricoles et autres prisons de France et d'Algérie.

LES FONCTIONNAIRES SOUS LA RÉPUBLIQUE

Il s'est produit hier, à la Chambre des députés, un incident qui donne la mesure exacte du libéralisme de ceux qui nous gouvernent. Leur prétention est de fermer toutes les carrières dont le gouvernement ouvre l'accès à ceux qui ne peuvent pas produire un certificat de républicanisme. M. Berger a constaté que plusieurs jeunes gens n'avaient pas été admis au concours du surnumérariat des contributions directes, parce que leurs opinions politiques étaient tenues pour suspectes. D'autres n'ont pas été nommés surnuméraires pour le même motif, bien qu'ils eussent satisfait à toutes les conditions du concours.

M. Wilson, sous-secrétaire d'Etat aux finances, qui, au temps de son orageuse jeunesse, aurait eu peut-être une certaine peine à sortir victorieux du concours auquel il préside aujourd'hui, a répondu que toutes les fois qu'il se présenterait un candidat ennemi des institutions actuelles, il refuserait de le nommer. M. Wilson est bien sévère. Eh quoi ! un jeune homme, presque un enfant, sera rendu responsable, dans l'âge de l'irresponsabilité par excellence, des opinions politiques qu'il professe ? Mais, est-on bien sûr qu'il ait une opinion politique et, à supposer qu'il en ait une, qu'il l'aura encore dans un an, dans six mois ? Est-ce que M. le sous-secrétaire d'Etat Wilson lui-même n'a jamais changé entre son baccalauréat ès-lettres et sa licence en droit ?

L'étrange, l'odieuse prétention de M. Wilson a amené M. Rouher à la tribune. L'ancien ministre d'Etat a pu déclarer — et c'est là la plus sanglante critique du régime actuel — que l'empire était infiniment plus tolérant à l'égard des fonctionnaires que la République. « Sous l'empire, a dit M. Rouher, j'ai eu sous mes ordres M. le président du conseil (M. de Freycinet), et je n'ai jamais révoqué, ni un ingénieur, ni un conducteur des ponts et chaussées pour cause d'opinions politiques. »

Quelle leçon !

Non, l'empire n'a jamais fait planer sur ses fonctionnaires le despotisme et l'espèce de terreur que la République fait peser aujourd'hui sur les siens. Le fonctionnaire était infiniment plus indépendant sous l'empire que sous le régime actuel. Pourquoi faut-il que M. Wilson ait mis M. Rouher dans l'obligation de le lui rappeler ?

ROUBAIX-TOURCOING
et le Nord de la France

Jeudi prochain, 15 juillet, fête de la Saint-Henri, une messe pour la France sera célébrée, à huit heures, en l'église Saint-Martin.

Une loi de 1814 prohibait tous travaux publics, les dimanches et jours de fête.

C'était là, certes, une loi religieuse puisqu'elle était d'accord avec le Décalogue, avec la loi divine, mais c'était aussi une loi humanitaire, démocratique, car elle assurait au pauvre, au travailleur, le droit au repos, et un écrivain qui n'a jamais été suspect de cléricalisme, Proudhon, demandait le maintien de la solennité du dimanche, « comme institution conservatrice des mœurs, source d'esprit public, garantie d'ordre et de liberté. Dans la célébration du dimanche, écrivait-il, est déposé le principe le plus fécond de notre progrès futur. »

Mais Proudhon est un penseur trop fort pour nos législateurs d'aujourd'hui, pour M. Achille Screpel entr'autres, et la loi de 1814 vient d'être abolie, si bien qu'hier dimanche, des ouvriers terrassiers, charretiers, paveurs, ont travaillé toute la journée, au boulevard de Strasbourg, derrière même l'Eglise du Sacré-Cœur, pendant la grand'messe et l'office de l'après-midi, au grand scandale des paroissiens.

Il n'y a pas longtemps on défendit à un curé de la ville, de passer avec sa procession devant un temple protestant, pour qu'il ne fut point, disait-on, insulté à la croyance de ceux qui y vont prier. On agit aujourd'hui dans un tout autre sens à l'endroit des catholiques, bien que le pays soit catholique; on insulte à leur foi, sans-souci, sans vergogne, sans pitié. Où donc est la logique? où la justice? Dis-le nous, Marianne !

M. Tontée, avocat, est nommé substitut à Lille, en remplacement de M. Bidart, démissionnaire.

M. Varroy, ministre des travaux publics, vient d'informer M. Gérard, député de la 2e circonscription de Valenciennes, qu'un projet ayant pour but de porter à 2 mètres le mouillage de La Scarpe inférieure est actuellement à l'étude.

M. le Préfet du Nord, qui a été absent de Lille la majeure partie de la semaine dernière, est de nouveau retourné, hier, à Paris.

A l'occasion de la fête du 14 juillet, le bureau de poste de Roubaix, sera fermé au public à *midi*. Aucun courrier arrivant dans l'après-midi ne sera pas mis en distribution.

Depuis samedi soir il est passé un assez grand nombre d'officiers dans les gares de Lille et d'Hazebrouck. Dans cette dernière ville, on rencontrait, samedi soir, plusieurs colonels et des officiers de diverses armes se rendant à Paris pour la Fête de mercredi 14.

La fête du 14 juillet ne produit guère d'enthousiasme jusqu'ici, à Lille, à l'exception de quelques médiocres kiosques pour les sociétés de musique du Festival, rien n'apparaît, et le plus clair de la chose se bornera sans doute à l'*amnistie* du sénateur-maire, passant l'éponge sur les peccadilles des sergents de ville, agents de l'octroi et de la voirie, etc.

Il n'y aura plus que les prisonniers de la détention préventive qui pourront se plaindre d'avoir à subir un jour d'incarcération de plus, le tribunal correctionnel ne devant pas sieger au jour anniversaire de la démolition de la Bastille, la première des prisons françaises pourtant !

BREVET DE CAPACITÉ. — L'examen pour l'obtention du brevet complet a eu lieu ce matin, à Lille. 82 jeunes filles étaient présentes.

Cette année, l'examen d'août, (brevet complet) a lieu simultanément à Lille et à Douai.

Lille est plus rapproché pour Dunkerque et Hazebrouck ; comme Douai l'est pour Valenciennes, Avesnes, Cambrai. Là est la raison de ce redoublement de jury d'examen, cette année.

ECOLES D'ARTS ET MÉTIERS. — Lundi, à 8 heures du matin, commenceront les examens pour les écoles d'Arts et Métiers. Trente candidats sont inscrits à la Préfecture.

Un violent feu de cheminée, qui a éclaté lundi, vers dix heures, au n° 71 de la rue Basse, angle de la rue Esquermoise, à Lille, a mis, pour un moment, tout ce populeux quartier en grand émoi ; on croyait à un incendie. Fort heureusement, on en a été quitte pour la peur et les dégâts sont peu importants.

Nous avons raconté hier, dans tous ses détails, les nombreux vols commis par un prétendu vicomte de Saint-Chéron, qui n'était autre qu'un nommé Hubert Paul.

C'est à M. Husson, receveur des postes et télégraphes, à Fives, qui, le premier donna l'éveil au bureau central du boulevard de la Liberté, que l'on doit l'arrestation de ce chevalier d'industrie.

En effet, Hubert Paul, s'était présenté, il y a quelques jours, à Fives, avec un mandat daté de Melun ; M. Husson télégraphia immédiatement dans cette ville afin de savoir si le mandat présenté était exact, il lui fut répondu : « Ne payez pas, mandat faux. »

De là, les mesures prises pour arrêter le fameux vicomte lorsqu'il se présenta au bureau de poste central.

On n'a pas encore retrouvé la malle contenant les timbres secs.

Les succursales du Crédit du Nord à Roubaix-Tourcoing et Armentières offre au public 14,000 actions nouvelles de la *Société générale d'Assurances*. Cette Compagnie, placée sous le patronage des hommes les plus honorables, est en pleine voie de développement. Elle porte son capital de 3 millions à 10 millions de francs afin de mettre ses garanties mieux en rapport avec l'importance de ses affaires. Tous les principaux banquiers de notre région reçoivent les demandes de titres. Rappelons que les Compagnies anciennes distribuent à titre de dividende annuel une somme représentant jusqu'à 150 pour cent du capital versé.

Le *Journal de Dunkerque* dit au sujet de M. Claeys, de Bergues, récemment nommé conseiller général en remplacement de M. Joos, démissionnaire :

Le *Journal de Dunkerque* annonce que M. Demeunynck, conseiller général sortant, se présente pour le renouvellement de son mandat dans le canton de Bourbourg.

VILLE DE TOURCOING

Société des Carabiniers du tir national
Etablie chez le sieur Catteau, rue Nationale

Troisième grand Concours International
DE TIR

offert au sociétés et amateurs français et étrangers, à l'occasion de la SAINT-CHRISTOPHE, le 25, 26, 27 et 29 juillet, 1, 2, 3, 5, 8, 15, 22, 29, 30, et 31 août, 5, 12, 19 et 26 septembre, chaque jour, de 8 heures du matin à 7 heures du soir, avec interruption de midi à deux heures.

1,600 francs de Prix et Primes

Concours d'honneur. — Cible fixe, Cartes blanche, le même tireur n'aura droit qu'à deux séries, au plus de points dans une série, 1er prix, Une magnifique coupe en porcelaine de Sèvres, don de M. le Président de la République. — Cible à volonté, cartes roses, au tireur qui aura fait le plus de blancs pendant le concours mais ayant tiré au moins vingt séries, 2e prix, Une médaille en vermeil, grand module, don de M. Debuchy, député des deux cantons de Tourcoing.

Dispositions particulières. — Nul tireur ne pourra prendre part au concours d'honneur, sans avoir pris au moins vingt séries.

Le barrage aura lieu comme à la cible à volonté, en commençant par la dernière balle. — En cas de parité, l'écart des blancs décidera.

Cible à volonté aux points et aux blancs, cartes roses. Prix aux Points. — 1er prix, six couverts en argent, aux armes de la ville, don de la ville. — 2e, Quatre couverts en argent, aux armes de la ville. — 3e, Une jumelle de campagne, don de M. le Préfet du Nord. — 4e, Deux couverts en argent, aux armes de la ville. — 5e, Un service à découper en argent, don de M. Charles Jonglez, conseiller général. — Prix aux blancs. — 1er Prix, Quatre couverts en argent, aux armes de la ville. — 2e, Un objet d'art, don de M. Gambetta, président de la Chambre. — 3e, Deux couverts aux armes de la ville. — 4e, Douze cuillères en argent, don de M. Vandebeulque, brasseur, membre de la société. — 5e, Un couvert en argent, aux armes de la ville.

Bas nombre, toutes balles dans la cible. — 1er Prix, Un Ecrin, contenant un service à découper et un service à salade en argent. — 2e Un couvert en argent, aux armes de la ville. — 3e, Six couverts en Ruoltz, don de M. Ducrocq, conseiller d'arrondissement.

Primes. — Une Médaille en argent à la société la plus nombreuse. — Une Médaille en argent, à la société la plus éloignée. — Pour obtenir ces primes, chaque Société devra être composée au moins de douze membres.

Dispositions générales. — Le prix de la série de cinq balles à la cible d'honneur est fixé à 3 francs.

Le prix de la série de cinq balles à la cible à volonté est fixé à un franc.

Les membres de la Société du Tir National prenant part au concours, ne pourront tirer qu'en présence d'un ou plusieurs tireurs étrangers.

Les tireurs qui auront obtenu des résultats égaux donnant droit à un prix, le barrage se fera par balles en commençant par la dernière. En cas de parité, l'écart des blancs décidera.

Lorsqu'un tireur aura fait un haut point et un beau blanc, il devra opter pour le prix le plus élevé. En cas de parité, le point l'emportera sur le blanc.

Les blancs sont mesurés de centre en centre, deux fois par jour, à midi et le soir après le tir, au moyen du ladryomètre. Les tireurs présents pourront les signer ou les faire signer par un mandataire, indépendamment du Secrétaire, qui les contresignera tous indistinctement.

Toutes les armes seront admises.

Un tableau affiché dans la salle du tir indiquera aux tireurs qui prendront part au concours les points et les blancs faits le jour précédent, en nombre égal au nombre des prix.

Il sera procédé ainsi avec les modifications que comportera la journée suivante, jusqu'à la fin du concours.

Un règlement d'ordre intérieur sera affiché dans la salle du tir. Tous les tireurs devront s'y conformer.

Toutes contestations ainsi que tous cas non prévus par les présentes seront jugées sans appel par la Commission, qui s'adjoindra deux membres choisis parmi les tireurs étrangers.

Le tir sera clos le Dimanche 26 septembre.

La distribution des prix aura lieu le dimanche 3 octobre.

Indépendamment des prix du concours d'honneur, le même tireur ne pourra obtenir qu'un seul prix, soit aux points, soit aux blancs soit au bas nombre.

Des armes seront à la discosition des tireurs étangers, moyennat 5 centimes le coup.

Le Président,
Eug. CHAPELET,

Le Vice-Président,
Louis CASTELAIN,

Le Secrétaire,
Jules DURRBUQUE.

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LILLE

Audience du 12 juillet.

1re affaire :

Abus de confiance et escroquerie

Louis Herbaux, d'Halluin, n'a que 13 ans, mais il promet. Il est allé en diverses maisons, à Lille, et à La Madeleine, escroquer de l'argent.

Aux questions de M. le Président, le bonhomme répond qu'il a dépensé les sommes escroquées pour s'amuser, pour aller à Armentières, etc.

Il est envoyé *s'amuser*, comme il dit, jusqu'à sa vingtième année dans une maison de correction.

2e affaire : **Outrages à la pudeur.**

Le sieur Louis Masquelier, 22 ans, de Roubaix, est accusé d'outrages publics et réitérés à la pudeur.

Le prévenu est tisserand. Il est marié, sans enfants.

Le 1er témoin, Mme Jada, estaminet Notre-Dame, a vu Masquelier venir plusieurs fois à l'urinoir de la rue de l'Hermitage, près du square, et se livrer à des actes obscènes.

Le 2e témoin. Charles Droulers, sergent de ville, a arrêté l'accusé, qui se trouvait encore rodant aux environs de l'urinoir en question.

3 mois de prison et 16 fr. d'amende.

3e affaire. — **Vols**

Charles de Prince, 13 ans, déjà condamné, Joseph Loore, 13 ans, qui a déjà passé par la correction et Gustave Betinsse, 11 ans, ont volé un porte-monnaie contenant 22 francs en escaladant une fenêtre, à Roubaix rue de Tourcoing, 134, chez Mme Denneulin. Le plus curieux, ou mieux le plus triste, c'est que, le coup fait, ils sont partis pour la frontière à Mont-à-Leux, où ils les ont dépensé en débauches, avec des *femmes perdues*, ils l'avouent — et l'aîné n'a pas 13 ans.

Rue de Flandre prolongée, n° 76, chez Mme Grenier, ils ont enlevé un autre porte-monnaie contenant 10 fr.

Là ils sont tout bonnement entrés par la porte, en l'empêchant de toucher le timbre d'avertissement, toutefois, de telle sorte que Mme Grenier n'arriva que pour les voir se sauver avec leur butin.

Les parents, appelés, ne savent trop que dire, surtout Betinsse père qui est un ivrogne, vivant séparé de sa femme etc.

Les trois précoces voleurs voient leur sort réglé comme suit :

Charles de Prince sera retenu jusqu'à 20 ans dans une maison de correction; Joseph Loore, 15 jours et Gustave Betinsse 8 jours de la même peine.

—HAZEBROUCK. —Un fait grave s'est produit jeudi soir à Renescure. Vers neuf heures, rapporte l'*Indicateur*, MM. E. Cafier, adjoint au maire de Renescure, et H. Mille, cultivateur en la même commune, retournaient en voiture quand, sur le chemin de grande communication de Nieppe à Noordpeene, ils furent pris pour des fraudeurs et sommés d'arrêter. Surpris et craignant avoir affaire à des gens mal intentionnés, M. Cafier fouetta son cheval, mais à cinquante mètres environ plus loin, le cheval reçut une balle et tomba raide mort.

MM. Cafier et Mille furent violemment jetés hors de la voiture. M. Cafier a trois dents cassés et des contusions graves à la tête, M. Mille est également contusionné et a reçu une large blessure au front.

On ne sait pas encore à quelle brigade appartiennent les douaniers qui ont ainsi fait feu sur la voiture.

— Un jeune homme d'Ebblinghem, fils unique, a succombé jeudi aux atteintes de la rage, à la suite d'une morsure qu'il avait reçue d'un chien enragé, il y a quelques semaines.

Depuis huit jours une quinzaine de chiens qui avaient été mordus par un chien atteint de la rage, ont été abattus à Ebblinghem.

— CURGIES. — Une rixe sanglante a eu lieu dernièrement à Curgies entre deux terrassiers belges, dont l'un, après avoir assommé de coups son adversaire, a couronné son œuvre en lui enlevant d'un coup de dent la moitié du nez. Ce sauvage a repassé la frontière.

— ANZIN. — Le 7 Juillet, à 8 heures du matin, à eu lieu une tentative d'incendie par malveillance dans la grange du sieur Isidore Lamotte, marchand de vin.

Le nommé Fernand Loisse, âgé de 11 ans, s'est introduit dans le local et, avec une allumette chimique, a mis le feu à la paille remisée en ce lieu.

Une personne du voisinage aperçut le feu et aidé du commissaire de police qui passait justement par-là, parvint promptement à l'éteindre.

Le jeune Loisse, qui est belge, a été arrêté le lendemain. Il a fait des aveux complets. Il a été mis à la disposition de la justice.

Etat-Civil de Roubaix. — DÉCLARATIONS DE NAISSANCES DU 10 juillet. — Achille Coussement, rue de Soubise, cour Browaeys, 9. — Marie Staessens, rue Rollin, 22 — Marie Tack, rue des Arts, 162. — Jeanne et Adolphine Ménart, jumelles, rue d'Arcole, cour St-Léon, 12. — Anna Petit, rue de Lannoy, 104. — Marie Dubar, rue du Pays, 34. — Léonie Seigniez, boulevard de Strasbourg, 12. — Jeanne Dupont, rue de la Barbe prolongée. — Albert Leclue, rue de l'Epeule, 92. — Maria Lemaire, rue du Pile, maison veuve Duhamel, 3.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS du 10 juillet. — Henri Pollet, 7 jours, rue Decrême, cour veuve Béhague, 6. — Amanda Pontier, 20 ans, dévideuse, rue des Longues-Haies, cour Vandeputte, 2. — Gabrielle Richez, 2 ans, rue d'Hem. — Alfred Pettermand, 2 jours, rue Colbert, 5. — Pierre Desreumaux, 83 ans, sans profession, rue de Croix, 64. — Sidonie Dernoester, 2 mois, rue de la Barbe d'or, cour Mullier, 32. — Julien Blervague, 61 ans, journalier, Hôtel-Dieu. — Louis Lecomte, 29 ans, domestique, Hôtel-Dieu. — Léonie Desquiens, 1 mois, rue Solférino, maison Amé Frère. — Nathalie Mestdag, 2 ans, rue de la Basse-Masure, 25. — Floris Rosse 56 ans, cabaretier, place Ste-Elisabeth. — Léonie Coquaut, 23 ans, rue de l'Epeule, cour Gros, 6. — Marie Plaisance, 82 ans, aux Petites-Sœurs. — Julia Lambin, 9 ans, rue de France. — Elisa Verniers, 19 ans, journalière, Hôtel-Dieu.

MARIAGES du 10. — Gustave Vandewalle, 29 ans, journalier, et Florentine Deprez, 34 ans, rempailleuse de chaises. — Augustin Devost, 31 ans, teinturier, et Julie Boulogne, [illegible] ans, servante.

Convois funèbres & Obits

Les amis et connaissances de la famille PETTERMAND-BURETTE, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Dame Sophie BURETTE, décédée à Roubaix, le 11 juillet 1880, dans sa 20e année ; et de Alfred PETTERMAND, décédé à Roubaix, le 11 juillet, à l'âge de 2 jours, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux CONVOI et SERVICE SOLENNELS, qui sera célébré le Mardi 13 courant, à 9 heures, en l'église du Saint-Sépulcre. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue Colbert, n° 5.

Les amis et connaissances de la famille BOONE-SURMONT, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Dame Louise SURMONT, décédée à Roubaix, le 11 juillet 1880, à l'âge de 43 ans, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux CONVOI et SALUT SOLENNELS, qui aura lieu le mardi 13 courant, à 3 heures 1/2, en l'église du Saint-Joseph, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue des Anges.

Les amis et connaissances de la famille FLEURY, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Monsieur François FLEURY, cultivateur, membre honoraire de la Société des Secours Mutuels de Saint-Vital, veuf de Dame Marie-Catherine DESTOMBES, décédé à Wattrelos, le 11 juillet 1880, à l'âge de 92 ans, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister à la MESSE de CONVOI, qui sera célébrée le mardi 13 courant, à 10 heures et aux CONVOI et SALUT SOLENNELS, qui auront lieu le mercredi 14 dudit mois, à 10 heures 1/2, en l'église de Wattrelos. — Les VIGILES seront chantées le même jour, à 3 heures 1/2. — L'assemblée à la maison mortuaire, hameau de Fleury, route pavée de Roubaix au Mont-à-Leux, à 9 heures 3/4.

Un OBIT SOLENNEL ANNIVERSAIRE sera célébré en l'église Notre-Dame, à Roubaix, le mercredi 14 juillet 1880, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Dame Martine DUBUS, épouse de M. Ferdinand DELEPORTE, décédée à Roubaix, le 6 juillet 1879, dans sa quarantième année. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un OBIT SOLENNEL ANNIVERSAIRE sera célébré en l'église paroissiale de Sainte-Elisabeth, à Roubaix, le mercredi 14 juillet 1880, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Jules DOUTRELIGNE, époux de Dame Clémence HOSCEPIED, décédé à Roubaix, le 11 avril 1879, à l'âge de 29 ans. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un OBIT SOLENNEL DU MOIS sera célébré en l'église paroissiale de Saint-Martin, à Roubaix, le jeudi 15 juillet 1880, à 10 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Edouard-Léon-Joseph FLORIN, époux de Dame Hyacinthe-Adèle PRUS, décédé à Roubaix, le 10 juin 1880, à l'âge de 64 ans. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un OBIT SOLENNEL DU MOIS sera célébré en l'église du Saint-Sépulcre, le mercredi 14 juillet 1880, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Polydore WAGNON, époux de Dame Fidéline TIBERGHIEN, décédé à Roubaix, le 8 juin 1880, à l'âge de trente-sept ans et deux mois. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un OBIT SOLENNEL ANNIVERSAIRE sera célébré en l'église paroissiale de Saint-Martin, à Roubaix, le mardi 13 juillet 1880, à 9 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Monsieur Théodore-Florimond TRUFFAUT, veuf de Dame Léocadie-Joséphine SCOTET, décédé à Roubaix, le 9 juillet 1879, à l'âge de 51 ans. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un OBIT SOLENNEL DU MOIS sera célébré en l'église Saint-Martin, à Roubaix, le mardi 13 juillet 1880, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Mademoiselle SILVIE-MARIE DECOTTIGNIES, décédée à Roubaix, le 15 juin 1880, à l'âge de 34 ans. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Belgique

— TOURNAY. — On lit dans la *Semaine religieuse* de Tournay :

« Nous commencerons la semaine prochaine la publication d'un grave document résumant les faits qui ont précédé, accompagné et suivi le changement d'administration dans le diocèse il importe de venger l'honneur du Saint Siége, l'honneur de l'épiscopat belge et des prêtres respectables si indignement outragés par les publications récentes. »

— ANVERS. — On lit dans le *Journal d'Anvers* : « Le bruit court en ville qu'une immense catastrophe serait arrivée au camp de Beverloo : on parle de 400 soldats qui auraient été empoisonnés. Malgré nos démarches, nous n'avons pu recueillir aucun autre renseignement. Jusqu'à l'heure de la mise sous presse, aucune dépêche n'est venue confirmer ou démentir cette triste rumeur, que nous recueillons donc sous les plus formelles réserves. »

FAITS DIVERS

— Un singulier accident s'est produit hier sur la ligne de l'Est. L'essieu d'un wagon d'œufs, venant d'Italie, s'est brisé, entre les stations de Gingelom et de Rosoux-Goyer. L'omelette, à froid, a été immense, mais quant aux dégâts matériels ils sont presque nuls.

— On écrit de Marseille, 6 juillet : Le vapeur qui fait le service régulier de Saint-Tropez à Saint-Raphaël, capitaine Cerisolle, ramenait, la nuit dernière, 60 passagers revenant des courses de la Foux.

A neuf heures et demie du soir, par une nuit noire, une grosse mer et un fort vent de nord-ouest, le bateau a heurté un des écueils sous-marins qui se trouve au large du cap des Issambres et s'est échoué en donnant de la bande sur bâbord. Une panique indescriptible s'est produite. On a immédiatement organisé le sauvetage. Trois dames qui se trouvaient à bord ont pu être ramenées à l'aide d'un canot du bord qui, en très-mauvais état, a sombré au voyage suivant. Fort heureusement, une barque qui se trouvait amarrée près du poste des douanes des Issambres a permis de porter du secours aux naufragés et au bout de cinq voyages, le sauvetage a été terminé à minuit et demi. Les naufragés ont été recueillis et soignés par les douaniers.

— La grande course annuelle des chargeurs de thé à travers les mers de la Chine et l'Océan Indien-the great Océan race-vient de se terminer par l'arrivée dans la Tamise du premier vapeur. Ce steeple-chasse entre les navires qui ont embarqué les thés de la nouvelle saison dure souvent deux mois et donne lieu à de nombreux paris. Le point de départ est Hankow, au nord de la Chine, et le point d'arrivée le pont de Londres ; c'est un parcours de 4,000 lieues, pendant lequel se passent des scènes émouvantes ; le capitaine de chacun des vapeurs engagés ayant un intérêt considérable à débarquer sa cargaison avant ses concurrents, lutte de vitesse jour et nuit au point d'exposer parfois son bâtiment à des abordages ou à des explosions de chaudière.

De tous les ports où il stoppe, il télégraphie son passage aux armateurs, qui attendent l'annonce de son retour avec la plus grande anxiété. Cette année, les thés de la nouvelle récolte seront arrivés quelques jours plus tôt que d'habitude. C'est le clipper écossais *Glencoe* qui est entré le premier dans la Tamise, apportant aux West India Docks de 3 à 4 millions de livres de thé. Il a effectué la traversée de Hankow à Londres dans l'espace de 38 jours.

— Le chanteur Louis Gueymard est mort la semaine dernière dans une petite localité des environs de Paris où il s'était retiré. Il était né en 1822 dans l'Isère, et après avoir passé trois ans au Conservatoire, avait fait en 1848 à l'Opéra dans *Robert-le-Diable* un début qui fit sensation.

Classé dès ce moment, il prit une part importante à toutes les batailles livrées sur notre première scène lyrique, il obtint de grands succès dans le *Prophète* (1849,) la *Nonne sanglante*, les *Vêpres siciliennes*, (1855), le *Trouvère* (1856), la *Magicienne* (1858), *Roland à Roncevaux* (1864), qui furent ses principales créations.

Il soutient presque à lui seul le répertoire courant de l'Opéra jusqu'en 1868, puis sous le coup de chagrins domestiques, il se retira près de Corneil et ne reparut plus sur la scène.

— Un horrible accident est arrivé avant-hier au pont d'Espagne, à Cauterets.

Toute la famille de M. C... lieutenant de vaisseau en retraite, habitant Lorient, faisait une excursion au lac de Gaube.

Au moment d'arriver au pont d'Espagne, le cheval que montait Mlle C... s'est emporté, et au lieu de suivre le sentier tracé, il descendit à fond de train au milieu des rochers.

Mlle C... fut violemment jetée au milieu du pont, au moment où le cheval affolé avait déjà les pieds de devant sur le paraquet pour se précipiter dans l'abîme.

Tout le monde s'élança au secours de la malheureuse jeune fille, dont les blessures à la tête sont des plus graves.

Et parmi les plus dévoués à prodiguer leurs soins à Mlle C... il faut citer la princesse Schleswig Holstein, accompagnée du prince de Catacuzène et de sa fille, qui n'ont pas quitté la blessée un seul instant.

TRIBUNAUX

La catastrophe de Glichy

On n'a pas oublié le terrible accident de chemin de fer du 3 février dernier, sur la ligne de Paris à Argenteuil, à hauteur de la gare de Clichy-Levallois, non loin des fortifications de Paris.

Vers six heures et demie du soir, par un temps de brouillard, le train circulaire 23, appartenant à la Compagnie du Nord, rejoignait et tamponnait le train 127, appartenant à la Compagnie de l'Ouest.

Les conséquences de cette collision furent épouvantables; il y eut 16 morts et 94 blessés.

Parmi ces derniers figuraient 4 agents de la Compagnie de l'Ouest. Au nombre des morts, on comptait le mécanicien Dieudonné et le chef de train Morel.

Hier comparaissaient en police correctionnelle trois employés de train;

Jean-Pierre Girard, quarante-quatre ans conducteur de train;

Philippe-Henri Hubert, cinquante ans, aiguilleur.

Jean-François Dupont, soixante-cinq ans, aiguilleur ;

Ils étaient prévenus d'avoir par maladresse, imprudence, négligence et inobservation des règlements, involontairement causé l'accident du 3 février.

On reprochait aux aiguilleurs de n'avoir pas couvert le train 127 en fermant après son passage un disque destiné à arrêter tout autre convoi.

Ils répondaient que le personnel trop peu nombreux dont ils disposaient ne leur avait pas permis de prendre toutes les mesures utiles.

Dupont, en outre, faisait valoir ses longs et irréprochables services sur le point même où s'est produit le choc. Il occupe depuis vingt-sept ans ce poste, que traversent 80 trains par jour et où passent, le dimanche, jusqu'à 15,000 voyageurs.

Au conducteur, on imputait d'avoir omis de préserver le dorrière du train 127 au moyen de pétards placés sur la voie au moment du ralentissement et de l'arrêt.

Mais il a démontré que cette précaution allait être prise au moment de la catastrophe et qu'elle n'avait pu l'être plus tôt.

Le malheureux Morel a héroïquement payé de sa vie la part d'imprudence qui lui revenait.

Dieudonné, le mécanicien du train 23, a expié par la mort, lui aussi, la rapidité excessive avec laquelle il allait de l'avant à un endroit où les règlements ordonnent de la façon la plus expresse de modérer l'allure des convois.

Me Duverdy a plaidé pour les trois prévenus.

Hubert et Dupont ont été condamné chacun à quatre mois de prison et 50 francs d'amende. Girard a été acquitté.

La Compagnie des chemins de fer de l'Ouest est déclaré civilement responsable.

Choses & Autres

***

Entre boulevardiers :

— Sais-tu ce qu'est devenu Raoul, le petit baron ?

— Il s'est rangé. Persécuté par ses innombrables créanciers, il s'est réfugié chez un vieil oncle millonnaire, et vit à ses crochets.

— C'est ce qu'on appelle : dépouiller le vieil homme !...

***

Un gascon doit aller sur un pré. Au moment de croiser le fer, il demande la permission de mettre un pardessus.

Les témoins se récrient.

— Auriez-vous peur ? lui demande l'un d'eux.

Peur au contraire, j'ai tant de sang-froid, que je craindrais de geler sans pardessus.

***

A l'examen. — Comment reconnaîtriez-vous la présence de l'acide prussique dans une substance ?

L'Elève. — Il suffit d'en respirer ; si on tombe mort du coup, on est certain d'avoir affaire à l'acide prussique.

***

Calino, appelé à la ville voisine pour une affaire urgente, court chez le maître de poste.

— En combien de temps, lui demande-t-il, pouvez-vous me conduire à X... ?

— Cela dépend, répondit le maître de poste ; avec une voiture attelée de deux chevaux, vous y serez en deux heures.

— Et si j'en prends quatre ? reprend Calino.

— Avec quatre chevaux, il ne vous faudra pas plus d'une heure et demie.

— Eh bien ! s'écria-t-il d'un air triomphant, mettez m'en vingt-quatre. Comme cela je serai arrivé avant de partir.

***

Dans un restaurant, un consommateur, s'adressant au patron, d'un ton un peu ironique :

— Pardon, monsieur ; je vois sur la carte : « Une omelette de deux œufs... 60 centimes. Deux œuf sur le plat... 75 centimes. » Pourquoi cette différence ?

Le patron, de son air le plus dédaigneux et le plus hautain :

— Monsieur devrait savoir que, pour les œufs sur le plat, on ne peut employer que des œufs frais !

***

Un chef de division rencontre un petit commis qui se dirige vers la caisse.

— Où allez-vous ainsi ?

Le commis avec un soupir :

— Je vais toucher *mon appointement*.

— Comment, *votre* appointement ? vous voulez dire *vos*...

— Oh ! 2,200 francs ! Ce n'est vraiment pas la peine de déranger le pluriel pour si peu !

Le Masque de Fer.

***

Les places.

On sollicite une modeste situation d'expéditionnaire pour un protégé des plus intéressants.

Le personnage influent auquel on s'adresse répond qu'il n'y a pas moyen, qu'il regrette, etc.

Le protecteur qui a du crédit insiste.

Le personnage influent réfléchit.

— Mais, dit-il, pourquoi votre ami ne demande-t-il pas plutôt un grade de chef de bureau ? On n'a pas encore touché aux expéditionnaires, tandis que dans le haut personnel, nous avons fait de la place !

REVUE DES MODES

On représente la Fortune montée sur une roue et tournant avec elle ; combien plus justement on pourrait symboliser ainsi la Mode ! C'est pour un temps qu'elle abandonne un tissu, une teinte, une forme. Rangez bien soigneusement dans un rayon de votre garde-robe ce que la mode semble réprouver, et dans quel